

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020



L'association des fondus du vignoble nantais (AFVN), association loi 1901 non affiliée à quelconque fédération, organise les 29 et 1^{er} mars 2020 le Trail du Vignoble Nantais à Vertou. Le dit événement est inscrit au calendrier officiel des courses hors-stade du comité départemental d'athlétisme de Loire Atlantique, pour lequel l'AFVN cotise.

CONDITIONS GENERALES DU TVN

Article 1 : PARTICIPATION

Le trail en relais (2 x 22 km) et le trail nocturne (20 km) sont ouverts aux catégories juniors (avec autorisation parentale pour les mineurs), espoirs, seniors et masters.

Le super trail de 44 km, le défi des fondus et l'ultra trail de 100km sont ouverts aux catégories espoirs à masters.

L'ensemble des courses n'est pas accessible aux randonneurs.

Les courses jeunes sont réservées aux jeunes âgés de 8 à 15 ans sous réserve d'autorisation parentale.

Les participants doivent être entraînés et médicalement aptes à la pratique de la course à pied en compétition.

Le nombre de participant est limité par course :

- 99 pour le 100km
- 1000 pour le nocturne
- 500 pour le 44km
- 250 équipes de deux pour le relais

Article 2 : INSCRIPTIONS.

Les inscriptions sont prises en compte uniquement par Internet via notre site **après acquittement des droits d'engagement ET après vérification des certificats médicaux ou des licences.**

La DATE LIMITE d'inscription est fixée au Dimanche 23 Février 2020 minuit

sous réserve de quotas non atteints.

Chaque participant doit fournir à l'organisation la photocopie de sa licence sportive en cours de validité (2019/2020) ou pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition** de moins d'un an daté **au plus tôt** du 2 mars 2019.

Licences acceptées émanant des fédérations suivantes :

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020



Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Seul ce type de licence ou certificat seront acceptés !!

La date limite pour la réception des certificats médicaux est fixée au 25 février 2020. Passé cette date vous devrez le présenter le jour du retrait des dossards avec le risque de l'oubli ou d'un certificat médical non conforme qui vous privera de dossard.

DROITS D'ENGAGEMENT :

ATTENTION : Les tarifs sont progressifs (4 tranches), afin d'inciter les coureurs à s'inscrire tôt pour faciliter la gestion des inscriptions. L'organisation prend, comme l'an dernier le coût de la transaction bancaire à sa charge. Le participant est donc gagnant : pas de coût de transaction, pas d'envoi de courrier et de timbre.

	Tarifs 1 ^{ère} tranche	Date limite	Tarifs 2 ^{ème} tranche	Date limite	Tarif 3 ^{ème} tranche	Date limite	Tarifs 4 ^{ème} tranche	Date limite
20km nocturne	16€	31/12/19 à 23h59	18€	31/01/20 à 23h59	20€	15/02/20 à 23h59	25€	23/02/20 à 23h59
44 km	25€		28€		30€		35€	
Relai 2x22km	15€		18€		20€		25€	
Tarif par coureur			45€		48€		55€	
Défi des fondus	40€		45€		48€		55€	
100km	55€				60€			

Aucune inscription sur place.

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020



Animations courses jeunes gratuites : inscription via notre site ou sur place

Repas Chaud du samedi (après-course) : 10€

Repas chaud offert pour le 100km à l'arrivée



Article 3 : ANNULATION

- Venant du coureur : uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre indication :
 - Jusqu'au 15/01/2020 : retenue de 5€,
 - Du 16/01/2020 au 23/02/2020 : retenue de 50% du montant payé,
 - PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE APRÈS LE 23/02/2020.
- Venant de l'organisation :

En cas d'annulation pour des raisons de forces majeures (sécurité, alerte météo...), l'organisation proposera un remboursement partiel (10 à 50% en fonction des sommes engagées non récupérables) ou un report de dossard sur l'année n+1.

Article 4 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, **les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route**. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non respect de cet article.

Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la protection civile et un médecin.

Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

AFVN se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des trails (photographies, vidéos).



Article 8 : L'ESPRIT TRAIL

- respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...). Des poubelles sont positionnées sur le parcours.
- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.
- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Article 9 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les coureurs du nocturne, **1 lampe frontale** en état de fonctionnement (avec des piles neuves) ainsi qu'un chasuble ou des **brassards fluorescents OBLIGATOIRES**.

Gobelet pour les ravitaillements (l'organisation ne fournira aucun gobelet)

Conseillé pour l'ensemble des coureurs: une petite réserve d'eau ainsi que des aliments énergétiques. Selon la météo, tenue longue, coupe-vent, buff, gants,

Les coureurs de l'UTVN font l'objet de mesures spécifiques.

Article 10 : PARCOURS ET HORAIRES

Samedi :

- 11h : départ de l'UTVN (100km)
- 20h : départ du trail nocturne (20 km)

Dimanche :

- 8h : départ du super trail (44km)
- 8h30 : départ du relais (2x22km)

ATTENTION : Barrières horaires

- **Pour le nocturne au 10ème km pour une moyenne de 8 km/h**
- **Pour le 44km au 22^{ème} km pour une moyenne de 8 km/h**

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voir même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs et des bénévoles en danger ou tout cas de force majeure.

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020



Article 11 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot offert à chaque concurrent.
- Lot finisher et repas offerts aux coureurs de l'UTVN.

Pour les courses suivantes : Nocturne, 44km et relais 2x22 km :

- Lots et Trophées aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course et aux 1ers de chaque catégorie (sans cumul et sans repêchage des 2nds si le 1er est déjà récompensé). Attention, deux catégories Master : Master Homme et Master Femme uniquement.
- Classement H, F et M pour le relai

Classement spécial défis des fondus :

- Pour prétendre au classement du défi des fondus il faut :
 - S'inscrire au défi des fondus
 - Participer au terminer les deux courses suivantes
 - 20 km nocturne du samedi 29/02/20
 - 44 km du dimanche 1/03/20
- Classement établi en fonction de l'addition des temps réalisés sur les deux épreuves
- Lots et Trophées aux 3 premiers hommes et femmes du défi et aux 1ers de chaque catégorie (sans cumul et sans repêchage des 2nds si le 1er est déjà récompensé). Attention, deux catégories Master : Master Homme et Master Femme uniquement.

Article 12 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 4, 5, 8 et 9 entraîneront la disqualification immédiate du concurrent.

Article 13 : CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopage pourront être effectués.

Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour le règlement ou les conditions d'inscription à tout moment.

**L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020
VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT**



REGLEMENT SPECIFIQUE à l'UTVN (100km)

L'Ultra Trail du Vignoble Nantais est une manifestation basée sur l'envie de vivre un raid aventure seul ou en groupe et en semi-autonomie. Chaque coureur doit prendre en compte dans sa préparation, la longueur, le dénivelé, la météo hivernale et le principe d'orientation au GPS (pas de balisage). Il veillera, en tout lieu et à chaque instant sur sa course, à respecter son intégrité physique que ce soit dans le respect du parcours (pas de coupe du circuit intentionnelle), dans le respect du code de la route mais surtout dans la gestion de son alimentation, ses temps de repos et l'écoute de son corps.

Le document suivant décrit toutes les règles spécifiques régissant la course ULTRA TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS (UTVN). Ces règles doivent être respectées sans exception. L'UTVN est une épreuve non-stop, hivernale qui doit être considérée comme une entreprise sérieuse.

En raison de la possibilité de conditions météorologiques défavorables ou extrêmes, vous êtes responsables de votre propre sécurité sur le sentier et à tous les points de contrôle. Vous devez donc être en bonne condition physique pour pouvoir terminer la course dans les délais impartis et posséder les compétences nécessaires pour naviguer efficacement et faire face aux situations d'urgence, le cas échéant.

1. En vous inscrivant à la course, vous acceptez les règles de la course et les conditions générales d'inscription.
2. Vous devez être âgé de 18 ans ou plus.
3. L'épreuve donne lieu à un classement individuel mais l'organisation recommande la progression en groupe pour plus de sécurité et pour faciliter l'orientation.
4. Aucun balisage ne sera mis en place, le cheminement des coureurs se fera au GPS ou à l'aide de carte. L'organisation fournira les traces GPX, ainsi que le road book quelques jours avant et le jour J.
5. Il appartient au coureur de se former à l'utilisation du GPS et à l'orientation.
6. L'UTVN est une épreuve en semi autonomie, l'organisation propose 3 ravitaillements : un tous les 25km environ. Il est donc indispensable que chacun prévoit son propre ravitaillement.
7. Matériel obligatoire (à garder tout le long de la course) :
 - Sac** destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
 - GPS** avec piles ou batterie de rechange
 - Téléphone** (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, ne pas oublier de partir avec une batterie chargée).
 - Gobelet personnel** 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés).
 - Réserve d'eau** minimum 1,5 litre
 - 2 lampes** en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020



Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum

Sifflet

Bande élastique adhésive permettant de faire un strapping (mini 100cm x 6cm)

Réserve alimentaire conséquente

Veste de pluie avec capuche

Selon la météo :

- ✓ Tenue longue (couvrant entièrement jambes et bras)
- ✓ Casquette ou bandana ou Buff
- ✓ Gants
- ✓ Pantalon de pluie

8. **Barrières horaires :** Les participants à l'UTVN doivent quitter chaque point de contrôle et arriver à la ligne d'arrivée avant l'heure limite qui est calculée sur une vitesse moyenne progressive de
 - 8km/h jusqu'au 25km,
 - 7km/h jusqu'au 50km,
 - 6km/h jusqu'au 75km
 - 5km/h jusqu'au 100km.
9. **Sacs d'allègement :** chaque concurrent reçoit, avec son dossard, 1 sac de 30 litres. Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix et l'avoir fermé, il peut le déposer avant le départ afin que ce dernier lui soit acheminé par l'organisation au 50^{ème} km.
10. L'assistance d'un véhicule pour le transport est strictement interdite
11. **Suivi GPS :** vous devez **obligatoirement télécharger sur votre Smartphone l'application indispensable à votre suivi (informations transmises par l'organisation). Cette dernière doit être constamment ouverte et la géolocalisation de votre téléphone activée. Votre téléphone doit donc tenir en charge le temps de la course. (Attention à la gestion de l'autonomie de votre téléphone).**
12. Vous pouvez utiliser des cafés, des magasins et des restaurants le long de la route pour vous réapprovisionner.
13. **Abandon, repos :** Si vous vous arrêtez pendant une longue période (plus d'une heure), ou si vous abandonnez, trouvez une zone de réception pour téléphone portable et contactez l'organisation par SMS ou par téléphone.
14. Vous devez rester sur le parcours à tout moment.
15. Si vous êtes jugé inapte à continuer à n'importe quelle étape de la course, les organisateurs de la course se réservent le droit de vous retenir pendant au moins 4 heures ou de vous retirer de la course. Cela pourrait être pour ce qui suit: fatigue, blessure, condition médicale antérieure, etc.

REGLEMENT TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS 2020



16. Ravitaillement : Ils seront signalés sur les traces GPX et sur les road-books. Ils seront constitués de boissons chaudes (thé, café et soupe) et froides (eau, coca, eau gazeuse), aliments sucrés et salés. Présence d'une équipe médicale à chaque ravitaillement.
17. Secours : présence d'une équipe de secouriste à chaque point de ravitaillement
18. Les conditions générales du trail du vignoble doivent être également respectées, en particulier les modalités d'inscription, le respect de l'environnement, du code la route,